

les Hêtres pourpres

GAZETTE

JANVIER 2004 / NUMÉRO 3

LES HÊTRES POURPRES / 2002-2003

LE BILAN DE NOS ACTIONS

IL FAUT BIEN reconnaître que cette année a été riche en événements et en investissements pour l'association. Nos efforts se sont principalement portés sur deux axes majeurs :

1^{ER} AXE : LE PROJET DE BASE LOGISTIQUE DANS LA ZAC DES HAUTES-PRASLES :

Nous menons deux démarches parallèles depuis l'annonce par **M. le Préfet de l'Essonne**, en date du 10/12/02, du **refus d'exploitation concernant la base logistique** située dans la ZAC des Hautes Prasles. Il est important de noter que ce refus est fondé sur divers problèmes :

- accès inadapté et dangereux ;
- sur la sensibilité hydraulique et hydrogéologique du bassin versant ;
- sur le trafic des véhicules ;
- et enfin sur la non intégration du projet dans un site sensible (Château de Chamarrandé et de la Vallée de la Juine maintenant classée).

● Notre première démarche s'illustre par une vigilance constante sur les différentes procédures concernant la ZAC et en particulier le permis de construire pour lequel, **nous avons remis, le 6/11/02, à la Mairie un document** permettant d'invoquer un refus.

Le 9/4/03, **M. le Maire a pris un arrêté de refus d'autorisation de permis de construire**. Sur ce, **la SNC d'Aménagement d'Étréchy (SNCAE) a décidé le 20/06/03 d'assigner la commune** devant le Tribunal administratif de Versailles. Afin de pouvoir suivre cette procédure, **l'association a entamé les démarches judiciaires** qui nous permettent d'accéder aux pièces du

dossier. À ce jour, le dossier est en cours d'instruction.

En juillet dernier, **la Mairie délivre une autorisation** à la SNCAE pour la construction de deux bassins de rétention juste en dessous de la ZAC des Hautes Prasles. **L'association a organisé une réunion d'information publique** sur le sujet, puis rencontré les plus hautes instances de la commune. À l'issue de ces démarches et estimant que cette autorisation ne respecte pas la réglementation et les contraintes d'environnement, **l'association a déposé deux recours administratifs** contre cette autorisation (le premier auprès de M. le Maire, le second auprès de M. le Préfet).

● Parallèlement à ces actions, **Les Hêtres pourpres mènent une réflexion de fond concernant le devenir de ces terrains**. La plupart de nos efforts se sont concentrés sur la demande de classement de la ZAC des Hautes Prasles en zone « **Espace Naturel Sensible** ».

Cette démarche se fonde sur les mêmes raisons que celles qui *suite page suivante* ●●

édito

Depuis la création de l'association, nous avons mené deux missions principales : la première, vous informer régulièrement ; la seconde, défendre les dossiers concernant l'environnement strépiniaçois au niveau de nos élus municipaux, départementaux et régionaux.

Outre notre engagement contre la base logistique, nous avons entamé cette année des actions contre les nuisances liées à la RN20. Là aussi, nous avons été entendus par nos élus. Mais il faut faire attention car être entendu ou encore entendre leurs discours prometteurs ne veut pas dire que des actions réelles seront engagées.

Nous devons rester vigilants et mobilisés.

Ceci est particulièrement vrai pour le mur antibruit qui doit s'étendre du nord au sud d'Étréchy, le long de la RN20, de façon à protéger toutes les habitations des nuisances sonores. Par la même, convaincre nos élus de demander le classement des terrains, situés aux Hautes Prasles, en zone « Espace Naturel Sensible » ne sera pas une mince affaire ! Enfin, notre engagement sur un plan juridique dans le dossier de la SNC d'Aménagement d'Étréchy, pour venir en soutien à la commune, représente un volume de travail important.

Pour renforcer toutes ces actions, nous nous sommes affiliés à ENE (Essonne Nature Environnement) et nous avons tissé des liens étroits avec l'AHVJ (Association des Habitants de la Vallée de la Juine) et la SAVAREN (Société des Amis de Vallée de la RENarde).

Mais, nous avons aussi besoin de vous, car plus nous serons nombreux à porter ces dossiers, plus nous serons forts pour préserver notre cadre de vie. Tels sont les objectifs essentiels de l'association pour 2004 que nous souhaitons excellente pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers. 🌲

Christian Garnier, président de l'association.

ZAC DES HAUTES PRASLES :

POUR UN « ESPACE NATUREL SENSIBLE »

QUE FAIRE DE CES TERRAINS dont une utilisation industrielle est quasi impossible ? Le classement en zone « Espace Naturel Sensible » (ENS) apparaît pour tout le monde comme la solution la plus rationnelle. En 2000, lors de la modification du POS, la Mairie a souhaité limiter la ZAC des Hautes-Prasles (Cf. plaquette « Vers un nouveau POS »). Suite à nos démarches, la Mairie a convenu qu'une partie de cette ZAC pourrait rester en zone naturelle lors d'une réunion avec le Conseil général, en

octobre dernier. Malgré cette volonté affichée, la Mairie semble s'abriter derrière le contrat passé avec la SNCAE et sur le fait qu'une procédure judiciaire soit en cours pour ne pas effectuer la demande de classement en zone « ENS ». Dès lors, une très grande mobilisation des citoyens est nécessaire pour inciter notre municipalité à agir. L'actualité ne nous rappelle-t-elle pas régulièrement les drames vécus par ceux qui ont le tort d'être en aval des décisions et des cours d'eau ? 🌲

Michel Gleyze

●●● BILAN suite

ont amené M. le Préfet à refuser l'autorisation d'exploitation. Elle s'inscrit dans une stratégie de contacts auprès des élus pouvant de près ou de loin réfléchir et décider de l'avenir de cette zone : (par ordre alphabétique) **M. Berson**, Président du Conseil général de l'Essonne, **M. Bourgeois**, Maire d'Étréchy, **M^{me} Campion**, Sénatrice, **M^{me} Collot**, Député, **M. Huchon**, Président du conseil régional d'Ile de France, **M. Piriou**, Vice-Président du Conseil général de l'Essonne et **MM. les Maires** des communes avoisinantes.

Pour faire suite à notre demande, la responsable du conservatoire des Espaces Verts du département, s'est déplacée sur le site de la ZAC. Ses conclusions, remises dans un rapport aux responsables du Département, mettent en exergue les problèmes environnementaux du site. Voici l'état actuel de nos démarches pour obtenir le classement du site. À suivre...

2^E AXE : LA R.N. 20 :

● Le 27/01/03, une démarche a été entreprise auprès de **M. Huchon**, pour connaître les résultats du diagnostic acoustique le long de la RN20, l'état d'avancement des pré-études et le planning de réalisation du mur antibruit. À ce jour, nous n'avons pas de réponse...

● Lors d'une rencontre le 4/04/03 avec **M. Piriou**, celui-ci s'est dit « préoccupé » par les



« IL Y A DE L'EAU DANS LA ZAC »

UNE PARTIE de la rue des Hautes-Prasles a été inondée à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. Ce lieu, situé au bas du versant nord-ouest de la vallée de la Juine, recueille les eaux pluviales du bassin versant

nuisances apportées par le trafic routier des poids lourds. Aussi, nous lui avons adressé les informations dont nous disposons. En retour, **M. Berson nous a informé qu'il prenait en compte notre demande** et que des négociations étaient en cours avec Cofiroute (concessionnaire de l'A10) pour trouver une solution.

● **M. Huchon**, quand à lui, s'est engagé le 22/11/03 auprès des Strépiinois à financer à hauteur de 70 % les travaux du mur antibruit le long de la

RN20. Veillons à ce que ces promesses soient suivies d'effet.

EN BREF, LES AUTRES FAITS MARQUANTS :

● Le 5/12/02, une délégation de l'association visite l'incinérateur et le système de recyclage des déchets de Vert le grand. (cf. la Gazette n° 2).

● Le 14/12/02, l'association adhère et participe à « Essonne Nature Environnement » regroupant toutes les associations de l'Essonne qui militent pour le respect de l'environnement.

(« Vaugibourg », « Bois des Aigrefins »). Avec une dénivellation d'environ 6 %, on comprend que ces terrains soient particulièrement concernés par ce problème. Il est à noter que certains terrains du bassin versant se sont tassés et n'assurent plus le rôle d'éponge (infiltration). Il en résulte que les eaux pluviales ruissellent, elles sont canalisées et débouchent au niveau de la ZAC comme le démontre la photo ci-contre prise par un riverain (reportage photos complet à découvrir sur notre site).

L'installation du site de transformation d'EDF a détourné en fond et en surface le ru existant. Dès lors, un afflux important en eaux pluviales pourrait engendrer des inondations lors d'accidents climatiques – l'actualité récente nous l'a malheureusement rappelée –.

Il est donc indispensable de préserver et de disposer de zones d'absorption naturelles et d'infiltration des eaux pluviales de ces terrains comme le recommande vivement l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Qu'en sera-t-il si cette zone est industrialisée? 🐛 **Claude Viezzoli**

● Le 31/01/2003, nous interpellons la Mairie via quatre questions écrites posées au conseil municipal (sujets : la base logistique et les déchets). Vous trouverez les réponses dans le compte rendu de notre réunion du 27/02/03 (1).

● Certains membres de l'association participent depuis sa création à l'Agenda 21 (agenda mis en place par le département sur le développement durable)

● Mais l'une de nos grandes priorités est de vous informer des projets locaux, de mettre à votre disposition toutes les données en notre possession concernant les dossiers traités par nos soins, de vous expliquer les actions que nous menons, de vous écouter et d'échanger des informations.

C'est pourquoi nous avons édité cette Gazette, et nous organisons régulièrement des réunions ouvertes à tous. C'est dans cette démarche participative, transparente et démocratique que nous vous invitons à nous rejoindre. Et pourquoi pas à l'occasion de la prochaine assemblée générale du 30 janvier? 🐛

Le bureau des Hêtres pourpres

1. Nous vous invitons à lire le compte rendu de nos réunions sur notre site : leshetrespourpres.free.fr

APPEL À COTISATION

RENOUVELEZ VOTRE COTISATION OU REJOIGNEZ NOUS DÈS MAINTENANT.
RETENEZ LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.
VENDREDI 30 JANVIER, 20H30, SALLE JEAN MONNET

Veuillez renvoyer le bon ci-dessous accompagné de votre règlement à l'ordre des Hêtres pourpres. Cotisation : 10 €.

Mme, Melle, M. PRÉNOM _____

NOM _____

N° RUE, AVENUE, BOULEVARD _____

COMPLÉMENT D'ADRESSE (RESIDENCE, ESC., BAT.) _____

TÉLÉPHONE _____

CODE POSTAL _____ VILLE/PAYS _____

E-MAIL _____

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Comment nous contacter : Association des Hêtres pourpres, pour le respect de l'environnement à Étréchy. 25, rue Fontaine, 91580 Étréchy. ☎ 01 69 92 22 40
e-mail : leshetrespourpres@free.fr. 🌐 Internet : leshetrespourpres.free.fr